

Les racines phéniciennes de la démocratie en Grèce

« The Secret History of Democracy » explore l'idée que la démocratie est un concept beaucoup plus ancien qu'on ne le reconnaît généralement. Il cherche surtout à établir que la démocratie naquit en Phénicie et dans les colonies grecques de l'Asie avant de se développer dans l'Athènes de la période classique. La thèse souffre du même défaut majeur que la quasi totalité des études sur l'origine et l'histoire de ce système de gouvernement : il part du principe que la demokratia a des caractéristiques identiques à celles de la démocratie telle qu'elle s'est développée à partir de la « Renaissance » en Europe, c'est-à-dire qu'il s'agit dans les deux cas d'un régime politique dans lequel le pouvoir est exercé par le peuple, par l'ensemble des citoyens, sans (vouloir et avoir l'honnêteté intellectuelle de) tenir compte du fait que, si la demokratia et la démocratie peuvent effectivement être définies de la même façon, les termes de « peuple » et de « citoyen » n'ont absolument pas la même signification dans les deux cas. Pour être citoyen à Athènes, il fallait être de sexe masculin, libre, de père athénien (à partir des réformes de Périclès de 451 avant notre ère, d'un père ayant la citoyenneté athénienne et d'une mère athénienne, elle-même fille de citoyen athénien, tous deux unis par un mariage légitime) et avoir fait son éphébie. Seul le politès jouissait de droits politiques et faisait partie du corps politique (dèmos). Les astoi, à savoir les femmes et ceux qui n'étaient pas des politai, avaient des droits civiques en tant que membres de la même communauté de sang, pouvaient participer à la vie de la polis, mais n'avaient pas de pouvoir de décision. Par conséquent, le concept moderne de « citoyenneté » est, comme toute représentation issue de la superstition démocratique, une parodie vulgaire, grotesque et il en est de même de la notion moderne de « peuple », qui renvoie au sens péjoratif de « multitude », de « petit peuple », qu'avait pris le terme de « dèmos » à l'époque classique, où les assemblées étaient majoritairement composées de personnes de basse extraction (voir Marie-Joséphine Werlings, *Le dèmos avant la démocratie: Mots, concepts, réalités historiques*, 2010, PUPO). Cependant, à l'origine, « dèmos » désignait les politai réunis en assemblée pour prendre des décisions. Pour en revenir à la thèse des auteurs de « The Secret History of Democracy », c'est-à-dire à la théorie selon laquelle les institutions politiques grecques subirent l'influence formative des conceptions institutionnelles des Phéniciens, elle ne serait soutenable que s'il était établi que le « citoyen » et le « peuple » étaient pour les Phéniciens ce qu'ils sont pour les démocrates modernes. Or, même si la conception juive de « peuple élu » est évidemment consubstantielle à la démocratie, faute de travaux sur le sujet, nous ignorons ce que recouvriraient le concept de « citoyen » et la notion de « peuple » chez les Phéniciens et plus généralement chez les populations sémitiques. Nous publions le deuxième chapitre de la première partie de « The Secret History of Democracy » dans l'éventualité où des recherches ultérieures viendraient à établir une correspondance entre le « citoyen » et le « peuple » tels qu'ils étaient conçus par les Phéniciens et tels qu'ils le sont par les démocrates modernes (*).

La plupart des analyses des origines de la démocratie admettent que l'idée démocratique et les institutions démocratiques vinrent au monde pleinement formées à Athènes, suite aux réformes de Clisthène, à la fin du sixième siècle av. J.-C. (Dunn, 1992). Ce chapitre explore l'environnement politique et culturel qui était celui des cités de la Méditerranée orientale immédiatement avant les réformes athénienes. Il répond aux préoccupations exprimées par Simon Hornblower : « Les Phéniciens [...]

avaient quelque chose de comparable à la cité-État, ou polis, auto-régulée et la possibilité [existe] que certaines des organisations politiques grecques que nous admirons le plus aient eu des origines phéniciennes. L'étude scientifique dans ce domaine a cependant à peine débuté. » (Hornblower, 1992, p. 2) Si le moins que l'on puisse dire est que les travaux dans ce domaine (Bernal, 2001 [1990]) n'ont guère été concluants jusqu'ici, le présent chapitre vise à examiner les témoignages disponibles sur les origines profondes des idées et des institutions démocratiques. Il examine si les cités phéniciennes eurent leur propre forme de gouvernement démocratique avant Athènes et si le commerce phénicien dans la sphère d'influence grecque contribua à la formation du milieu intellectuel qui donna naissance au modèle athénien, particulièrement via les cités-États qu'Eric Robinson a définies comme « les premières démocraties » (Robinson, 1997).

Les Phéniciens n'étaient malheureusement pas doués pour la fabrication du papier. Les papyrus sur lesquels ils mettaient par écrit leur histoire économique, diplomatique et politique dans leur alphabet phonétique ont pour la plupart pourri ; « les archives des Phéniciens » décrites par Flavius Josèphe, sont perdues depuis longtemps (Josèphe, 75, I). Les sciences – génétique, médico-légale, archéologique et linguistique – ont encore beaucoup de chemin à parcourir avant de pouvoir se former une idée précise et sûre de la culture politique phénicienne ; mais les nouveaux travaux, comme les anciens, méritent un examen rigoureux. Il est temps de faire une synthèse de tous les témoignages dont nous disposons sur les constitutions des États phéniciens et sur la contribution phénicienne aux expériences démocratiques auxquelles se livrèrent les Grecs avant l'invention du mot *demokratia* et l'institutionnalisation de la démocratie à Athènes.

L'éternelle question de savoir comment déterminer ce qui est et ce qui n'est pas une démocratie ne peut pas ne pas se poser dans cet examen. Si les pratiques athénienes sont celles qui servent à définir la démocratie, les systèmes de gouvernement qui les précédent peuvent difficilement revendiquer le statut de démocratie, tout simplement parce que ces systèmes sont différents du système athénien. Pour respecter cette distinction, certains auteurs classent les modèles pré-athénien comme des démocraties primitives, ou proto-démocraties, alors que Robinson distingue entre la démocratie qui constitue un « système rigoureusement défini » de participation et d'égalité et le système de gouvernement « dans lequel, si le « peuple » n'exerce pas le pouvoir, il a néanmoins son mot à dire dans la direction des affaires publiques. » (Robinson, 1997 p. 11–2) Mais alors Athènes ne peut guère être un modèle de démocratie idéale de notre point de vue, nous qui vivons deux millénaires et demi plus tard : il excluait les femmes et les esclaves, tandis que la lourde charge de travail de ces derniers donnait aux citoyens masculins le temps de participer à la vie politique ; il était militariste, porté, en raison de ses tendances impérialistes, à attaquer les autres cités-États ; il était autoritaire, prompt à tomber dans la tyrannie et capable d'exécuter ceux qui le critiquaient, même quand, comme Socrate, ils avaient bien servi la Cité. Mais, malgré tous ses défauts, le système athénien était le gouvernement du peuple : il était basé sur la souveraineté des citoyens, qui, réunis dans une assemblée d'égaux, parlaient et votaient librement, élaboraient des lois exécutoires. Dans ce chapitre, nous chercherons à identifier un

ensemble de pratiques qui passèrent des cités-États phéniciennes aux cités-États grecques et, pour cela, nous examinerons les preuves dont nous disposons de l'existence de mécanismes démocratiques chez les Phéniciens et nous analyserons l'impact qu'ils eurent sur chacune des cités-États de la Grèce archaïque qui contribuèrent au développement de la démocratie.

La Phénicie – une démocratie en développement

La civilisation phénicienne était fondée sur des cités-États telles que Sidon, Tyr, Arwad, Byblos, Beyrouth et Ougarit sur la côte orientale de la Méditerranée, aux environs de ce qui est aujourd'hui le Liban. Entre 1550 et environ 300 av. J.-C., les Phéniciens développèrent une civilisation maritime et marchande aventureuse, dont les représentants atteignirent peut-être les îles Britanniques et même la Baltique et circumnaviguèrent probablement l'Afrique plus de deux millénaires avant Vasco da Gama (Hérodote, IV, 10). Les Phéniciens constituèrent certainement un réseau commercial de l'Extrême-Orient jusqu'à l'Atlantique et, en chemin, ils fondèrent Carthage, qui allait défier la puissance de Rome. Leur commerce était basé sur le bois, le vin, l'huile d'olive, le fer, le verre et le pourpre, qu'ils produisaient eux-mêmes, aussi bien que sur des produits en provenance, soit de Damas et d'autres lieux situés le long des routes caravanières plus à l'Est, soit de l'Égypte et de l'Ouest, de l'autre côté de la Méditerranée (Ézéchiel 27 ; Gore, 2004, p. 34-6 ; Markoe, 2005, p. 109-20).

Les Phéniciens étaient présents au Levant dès le troisième millénaire av. J.-C. Génétiquement et linguistiquement, ils étaient apparentés aux Cananéens et, culturellement, ils avaient beaucoup en commun avec l'ancien Israël (Gore, 2004 ; p. 48). L'alphabet que les Phéniciens firent connaître le long de leurs routes commerciales vint du Sinaï via Israël, dont ils étaient de proches partenaires commerciaux : ce sont eux qui, en échange de céréales, fournirent à Salomon le bois et les artisans dont il eut besoin pour construire le Temple (Logan, 2004, p. 36–42 ; I Rois, 5–7). Plus important encore, les Phéniciens furent exposés au changement qu'Israël avait fait subir à la politique : l'État ne dépendait plus de la relation du roi avec Dieu, mais de la participation du peuple à l'alliance. Comme il est expliqué dans le chapitre précédent, la loi mosaïque fit que le dirigeant était bridé autant que le peuple par la loi de Dieu. La loi exigeait que la monarchie soit limitée, que la structure sociale soit égalitaire et que les citoyens puissent choisir eux-mêmes des magistrats capables de mener le peuple en période de troubles (Buber, 1967 ; Finer, 1997, p. 238–44 ; Wolf, 1947). Ainsi, si les Phéniciens furent clairement des innovateurs dans les domaines de la fabrication, du commerce et de l'écriture alphabétique, ce qui est en cause ici est l'impact des idées mosaïques sur les innovations dans les institutions politiques des Phéniciens.

La contribution phénicienne au développement de la démocratie est une question controversée depuis plus de vingt ans. Leurs cités-États étaient principalement monarchiques et leurs rois avaient des fonctions civiques et commerciales aussi bien que des responsabilités rituelles et religieuses. Le succès des Phéniciens peut être évalué par la manière dont leurs cités se transformèrent en puissances culturelles et politiques dans toute la Méditerranée. La richesse et la puissance des rois phéniciens se laissent mesurer dans les sarcophages de Sidon, actuellement conservés au musée archéologique d'Istanbul. L'essor des cités phéniciennes dépendit dans une large mesure de la capacité des rois à coordonner l'action des marins indépendants, qui, eux, devaient disposer d'une certaine autonomie pour commercer dans l'ensemble du monde connu, loin de l'influence de leurs rois. Ces marchands étaient les « « princes marchands » bibliques et nous verrons plus bas qu'ils étaient officiellement chargés d'assister les rois dans la gestion complexe de leurs cités et que, par conséquent, ils acquièrent un certain pouvoir (Isaïe 23.8). Il est intéressant de savoir si le pouvoir qu'ils avaient en vertu des fonctions de conseillers qu'ils exerçaient auprès de quelques oligarques s'étendit à des assemblées de citoyens qui animaient le débat ardent qui permettrait à certaines cités phéniciennes de demander à être reconnues comme des démocraties.

Le débat sur la contribution phénicienne à la démocratie fut attisé par Black Athena de Martin Bernal, dont l'approche linguistique spéculative l'amena à souligner les possibles racines « afro-asiatiques » de la société grecque classique (Bernal, 1991 [1987], 1991, 2006). Sa thèse, qui cherchait à établir la contribution de la politique phénicienne au développement de la cité-État grecque, est fondée dans une large mesure sur certains des arguments les plus subtils de la théorie marxiste : selon Bernal, c'est en Phénicie qu'eut lieu le passage du « mode de production asiatique » dirigé par le monarque à une société d'esclaves où la surcapacité de production des esclaves donnait à leurs propriétaires citoyens le temps de participer à la démocratie (Bernal, 2001 [1990]). Mais les preuves avancées par Bernal à partir des sources primaires sont minces, ses arguments sont donc loin d'être convaincants. Néanmoins, son œuvre a poussé les universitaires à produire, quasiment à la chaîne, des travaux qui lient la Grèce primitive à l'Orient, en particulier à la Phénicie (Aubert, 2001 ; Burkert, 1992 ; Goody, 1996 ; Morris, 1992 ; West, 1997). Elle a attiré l'attention sur d'autres sources primaires relatives aux constitutions des cités phéniciennes et a révélé que, si les cités phéniciennes étaient pour la plupart entre les mains de puissants monarques, il y eut des périodes où les dispositions constitutionnelles ne furent pas monarchiques. Ces périodes méritent que l'on s'y attarde.

Les plus anciens documents disponibles concernant la politique phénicienne se trouvent parmi les lettres d'Amarna – des tablettes d'argile égyptiennes contenant de nombreux rapports diplomatiques du milieu du quatorzième siècle av. J.-C. (Moran, 1992). Les tablettes furent trouvées sur le site de la capitale égyptienne bâtie par Akhenaton, le pharaon hérétique qui mit l'accent sur le monothéisme et chercha à abolir le panthéon égyptien. L'État égyptien était puissant dans le Levant à cette époque, bien que son pouvoir fût contesté. Les lettres d'Amarna parlent des travaux de divers vassaux égyptiens

confrontés à la tâche d'assurer la cohésion des cités phéniciennes face aux attaques hittites et aux insurrections inspirées par les Hittites (Cohen et Westbrook, 2000).

Les lettres d'Amarna contiennent des références aux conseils des anciens, ou magnats, que les rois locaux consultaient sur les affaires importantes de l'État et qui pouvaient même contrecarrer la volonté d'un roi (Moran, 1992, p. 243). En outre, ces conseils agissaient en leur nom propre – ainsi, « Irquata et ses anciens » écrivent au pharaon pour prêter allégeance, sans faire la moindre référence au dirigeant local (ibid., p. 172). Il y a aussi des exemples d'assemblées plus grandes, où « les citoyens de Tunip » et « le peuple de Gubla (Byblos) » s'adressent directement aux fonctionnaires égyptiens – ce qui indique qu'elles avaient une organisation plus ou moins « républicaine » et des institutions délibératives qui pouvaient représenter la volonté du peuple (ibid., p. 130-1, p. 332). La période la plus démocratique est manifestement celle où « les hommes d'Arwad » échangent des serments de rébellion avec Zimredda de Sidon contre le pharaon (ibid., p. 236). Bernal a raison d'indiquer que ces documents prouvent que « le peuple et non le roi est souverain » (Bernal, 2001 [1990], p. 356–7). En outre, un fonctionnaire égyptien révèle que les délibérations dans les villes et entre les villes étaient fréquentes, quand il exprime son inquiétude au sujet de l'opposition concertée qu'il suscite : « mes villes me menacent (et) elles se sont toutes liguées contre moi. » (Moran, 1992, p. 138). Dans l'ensemble, l'argument qu'avance Bernal sur la base des lettres d'Amarna est convaincant, d'autant plus que Flinders Petrie affirmait il y a plus d'un siècle que des municipalités existaient en Phénicie au quatorzième siècle av. J.-C. (Petrie, 1898 ; p. 139). Les lettres d'Amarna nous permettent donc de conclure que certaines municipalités phéniciennes furent gouvernées périodiquement par des assemblées souveraines ayant des fonctions délibératives et que la participation des citoyens et donc l'activité démocratique est évidente dans la première période des cités-États phéniciennes.

L'autre importante source primaire relative à l'existence d'une constitution dans une cité phénicienne est le rapport d'Ounamon (Goedicke, 1975). Ce rapport date du début du onzième siècle av. J.-C., environ 250 ans après la rédaction des lettres d'Amarna et il confirme que des forums municipaux étaient toujours très nombreux dans la cité phénicienne de Byblos. Il raconte le voyage que fit un prêtre égyptien à Byblos pour aller chercher le bois nécessaire à la construction d'une barque sacrée.

L'influence égyptienne dans les cités phéniciennes avait manifestement décliné depuis l'époque des lettres d'Amarna, y laissant place à de puissantes monarchies. Ounamon rencontre Zakarbaal, le roi de Byblos, qui gère tous les aspects de la transaction avec l'Égyptien et qui joue un rôle central dans la vie religieuse de la cité. En matière de gouvernement, Zakarbaal est conseillé par « son assemblée » – dans ce cas, elle lui conseille d'extrader d'Ounamon dans un autre pays, pour y répondre d'accusations de vol (Goedicke, 1975, p. 123). Cette assemblée est probablement différente du conseil dont Ézéchiel dit qu'il était composé « [d]es anciens de Guebal (Byblos) et de ses sages. » (Ézéchiel, 27, 9) Le hiéroglyphe de l'assemblée dans le rapport d'Ounamon résista initialement à toute traduction, mais il a maintenant été traduit par *mw'd*, qui est proche du terme hébreux *mo'ed*, généralement traduit par « assemblée » (Wilson, 1945, p. 245). Le *mo'ed* est, par exemple, l'assemblée, ou le conseil, de deux cent cinquante

hommes « de renom » qui « s’assemblent contre Moïse et Aaron », son frère, après qu’ils ont ordonné la lapidation d’un homme qui ramassait du bois le jour du sabbat (Nombres 16.2-3). Le rapport d’Ounamon établit que le mot « assemblée » existait en phénicien, même s’il avait été emprunté à l’hébreu. Que le texte soit examiné du point de vue philologique ou non, il en ressort clairement que l’assemblée de Zakarbaal était quelque chose de plus qu’un conseil oligarchique élitaire et il est donc possible que Byblos ait eu un régime bicaméral à cette époque.

Plus le commerce prit de l’importance, plus le pouvoir du roi fut restreint par une riche classe moyenne marchande désireuse d’influencer les affaires publiques : « après Hiram au dixième siècle, [les rois de Tyr] ne sont plus des figures imposantes. » (Drews, 1979, p. 47 ; voir aussi Markoe, 2005, p. 105) Au cours de leur longue histoire, les cités phéniciennes tombèrent successivement sous la coupe des Égyptiens, des Assyriens, des Babyloniens et, plus tard, des Perses et des Macédoniens. En raison des invasions et des dissensions internes, le pouvoir du roi diminua, tandis que celui du peuple augmenta. Les conseils d’anciens exercèrent leur autorité pendant ces périodes d’invasions et de bouleversements. Plus important encore pour l’examen de l’évolution des institutions politiques grecques dans la deuxième moitié de ce chapitre, le traité du septième siècle entre Assarhaddon d’Assyrie et Baal de Tyr nous apprend que le conseil des anciens de Tyr gouverne aux côtés du monarque. Il fut décidé que le gouverneur assyrien travaillerait « en collaboration avec vous (Baal) et les anciens de votre pays. » (Aubert, 2001, p. 146 ; Markoe, 2005, p. 101)

Au siècle suivant, il est clair que le pouvoir ne fut pas exercé uniquement par le roi et les princes marchands. Josèphe note, au premier siècle ap. J.-C., que, après le siège de Nabuchodonosor II de Tyr (585-572 av. J.-C.), cette cité se retrouva sans monarchie durant sept ans et fut administrée pendant de courtes périodes par des suffètes (ou magistrats).

« Après lui [Ithobaal] on institua des juges, qui occupèrent leurs fonctions, Eknibal, fils de Baslekh, pendant deux mois; Chelbès, fils d’Abdée, dix mois; le grand-prêtre Abbar trois mois; les juges Myttynos et Gérastrate, fils d’Abdélime, six ans, après lesquels Balator régna une année. » (Flavius Josèphe, Contre Apion, I.21)

Il est très probable que les magistrats furent élus par l’assemblée et même Sandro Bondi, par ailleurs peu enclin à voir des structures démocratiques dans les constitutions phéniciennes, admet que Tyr était à cette époque « une république dirigée par des magistrats élus. » (Bondi, 2001, p. 153).

Des suffètes gouvernaient également la colonie tyrienne de Carthage, avec le soutien du sénat et de l'assemblée du peuple (Markoe, 2005, p. 103–4). Carthage prospéra d'avant 800 av. J.-C. jusqu'à 146 av. J.-C., quand, après trois guerres contre Rome (les guerres puniques), elle finit par tomber sous sa coupe. Comme Carthage atteignit le sommet de sa puissance durant l'époque classique grecque et joua ensuite un rôle très important dans la politique étrangère romaine, les dispositions constitutionnelles carthaginoises nous sont bien mieux connues que celles des premières cités phéniciennes (voir par exemple Aristote, 1981 [édition anglaise] [350 av. J.-C.] ; Hérodote, 1996 [idem] [460 av. J.-C.] ; ou Polybe, 1889 [idem] [150 av. J.-C.]). La constitution carthaginoise requérait deux suffètes, qui étaient élus annuellement et gouvernaient assistés du sénat des anciens. Quand il n'y avait pas d'unanimité entre les suffètes et le sénat, on demandait à l'assemblée populaire de trancher la question. Bien qu'Aristote ouvrit la voie, en décrivant le système carthaginois comme une « oligarchie », il admit que des mécanismes de contrôle formels et informels assuraient l'efficacité et la longévité de la constitution (Aristote, 1981 [édition anglaise] [350 av. J.-C.] 1272b–1273b). Ces mécanismes de contrôle étaient essentiellement constitués par les élections, les guildes commerciales, les assemblées municipales et la déférence dont faisaient l'objet les citoyens en tant qu'arbitres suprêmes des décisions politiques, ce qui indique une égalité et une participation proches des normes démocratiques. L'historien grec Polybe (200–118 av. J.-C.) suggère que c'est à cause du régime démocratique de Carthage qu'elle tomba sous la domination de Rome :

« Chez les Carthaginois, c'était le peuple qui dominait alors dans les délibérations; chez les Romains, c'était le sénat. Là on prenait les avis de la multitude ; ici, on consultait les plus habiles citoyens... »
(Polybe, *Histoires*, VI, 51)

Il existe des preuves irréfutables que le peuple éclipsa la monarchie vers la fin de la période phénicienne. Des sources romaines ultérieures – par exemple Arrien (86-160 ap. J.-C.) – vont jusqu'à suggérer que les « habitants » de Sidon, ou « le peuple de Sidon », furent ceux qui firent la paix avec Alexandre le Grand (Arrien, 1893 [édition anglaise] [145 ap. J.-C.], II, 15, 1970 [édition anglaise] [145 ap. J.-C.], 81). Quinte-Curce (premier ou début du deuxième siècle ap. J.-C.) raconte que Straton, roi de Sidon, se soumit à Alexandre en 333 av. J.-C., « plutôt par la volonté des habitants que par la sienne propre. » (Quinte-Curce, IV, 1, 16). Quand les Grecs cherchèrent à remplacer leur roi, les citoyens désignés pour lui succéder refusèrent tous d'occuper cette fonction et la confièrent à un membre de la famille royale que son honnêteté avait réduit à la misère. C'est là le signe que le peuple était convaincu de son droit démocratique de prendre la parole et de participer à la vie politique de la cité. Alors que l'armée d'Alexandre approchait de Tyr, elle fut rejoints par des « représentants » envoyés par « la république » ou la « communauté » (Arrien, 1893 [édition anglaise] [145 ap. J.-C.], II, 15, 1970 [édition anglaise] [145 ap. J.-C.], 81 ; Bondi, 2001, p. 154). Alexandre souhaita offrir un sacrifice dans le temple de l'Héraclès tyrien, mais, quand ses ambassadeurs en informèrent la cité, ce fut « le peuple » qui passa un décret pour lui en refuser l'entrée – ce qui entraîna ensuite la destruction de Tyr par les armées d'Alexandre (Arrien, 1893 [édition anglaise] [145 ap. J.-C.], II, 15).

Il ressort de cet aperçu historique que les cités phéniciennes furent d'abord gouvernées par des rois puissants, avant de l'être par des rois faibles et, enfin, par des dirigeants qui n'étaient même plus des rois. Il est également clair que, du quinzième siècle au quatrième av. J.-C., les dirigeants furent conseillés par des conseils et des assemblées qui permirent graduellement au peuple d'accroître son pouvoir. Il est impossible de savoir dans quelle mesure ces institutions représentaient le peuple et à quel point leurs délibérations étaient libres et non contraintes, mais, dans l'ensemble, nous pouvons conclure des quelques cas qui concernent le peuple que Byblos, Sidon et Tyr, au moins, étaient quelque chose de plus qu'une autocratie ou une oligarchie, quelque chose de bien plus proche d'une démocratie.

L'influence phénicienne sur les nouvelles cités-États grecques

Dans l'Iliade d'Homère, l'artisanat phénicien est synonyme d'excellence : quand Hector lui ordonne d'offrir sa plus belle robe en sacrifice à la déesse Minerve, Hécube en choisit une brodée par des Sidoniennes (Homère, 1950 [traduction anglaise] [700 av. J.-C.], 338–51) ; le prix qu'Achille offre au gagnant de l'épreuve de course à pied aux jeux funéraires en l'honneur de Patrocle est un cratère importé de Sidon par les Phéniciens (Homère, 1950 [traduction anglaise] [700 av. J.-C.], 760–65). Ces références nous permettent de conclure que les Phéniciens exercèrent une grande influence dans la sphère grecque au huitième siècle av. J.-C., à l'époque où Homère aurait écrit l'Iliade, si ce n'est dès le douzième siècle av. J.-C., au cours duquel la guerre de Troie eut probablement lieu.

Il existe des preuves archéologiques incontestables d'une influence phénicienne à Rhodes à partir de 800 av. J.-C. (Lipinski, 2004, p. 145–146). Au fur et à mesure qu'ils se répandirent dans la mer Égée, les Phéniciens y apportèrent du monde assyrien, babylonien et israélite, non seulement des marchandises, mais également des idées, des mythes et un savoir. Les Phéniciens établirent généralement « des enclaves d'artisans dans les communautés indigènes où les compétences techniques étaient peu développées. » (Drews, 1979, p. 46). Il est fort probable que la transmission de ces nouvelles compétences techniques dépendit de l'alphabet phénicien, qui venait d'être élaboré et dont Hérodote considéra qu'il avait stimulé la création de l'alphabet grec (Hérodote, 460 av. J.-C. , V. 60). Il est également probable que ce fut dans les ateliers de ces enclaves que la méthode scientifique, qui était alors en gestation, apparut, pour être cristallisée et affinée, sous la forme de la philosophie, par des Grecs d'origine phénicienne comme Thalès de Milet (Hérodote, I. 170, II, 81).

La transmission de ces idées ne se produisit pas du jour au lendemain ; la Grèce sortit de son « Âge des ténèbres » au fil des générations, par paliers, sous l'impulsion d'une série d'idées tirées de sources diverses, en particulier des Phéniciens. Au fur et à mesure que fusionnèrent ces idées, elles

provoquèrent un réveil culturel en Grèce, qui conduit à l'époque classique et donc à la naissance de la « civilisation occidentale » (Gore, 2004 ; p. 37 ; Solmsen, 1975). Un certain nombre d'évolutions eurent lieu en Grèce de 800 à 500 av. J.-C. Le renversement des rois tribaux, le commerce maritime à longue distance, l'agriculture intensive, l'exploitation minière et la manufacture, l'introduction de nouvelles techniques et technologies, l'approche scientifique, les améliorations apportées aux mathématiques et au système monétaire « créèrent une couche de propriétaires agraires dont la richesse nouvellement acquise surpassait celle de tous les pouvoirs équivalents dans la cité » (Anderson, 1974). L'essor de cette nouvelle classe incita diverses cités-États à expérimenter de nouvelles formes politiques. Une idée essentielle au réveil grec fut celle du gouvernement démocratique.

Si la démocratie en est venue à être considérée comme fondamentalement grecque (et par conséquent occidentale), l'examen des expériences démocratiques dans les cités-États phéniciennes amène à se demander si ces expériences aussi gagnèrent la sphère d'influence grecque, pour y être développées, systématisées et finalement nommées. Des indices d'une influence phénicienne sur les cités grecques se laissent découvrir dans celles qui furent les premières à adopter la démocratie. Alors qu'il y a des centres d'influence phénicienne où la démocratie ne s'épanouit pas (Milet était une tyrannie, à l'époque où Thalès y joua un rôle important), l'examen des seize sites indiqués par Eric Robinson dans son ouvrage sur les gouvernements populaires antérieurs à celui d'Athènes révèle néanmoins de nombreux exemples d'une influence phénicienne (Robinson, 1997).

Chios est un cas d'espèce. L'île est considérée comme l'une des premières cités à avoir adopté la démocratie et cela en raison d'une inscription que porte une pierre d'un mur longeant une route située près du village de Tholopotami, au sud de l'île. L'inscription, découverte en 1907 et aujourd'hui conservée au musée archéologique d'Istanbul (Meiggs et Lewis, 1988, p. 14), est datée du milieu du sixième siècle av. J.-C., entre 570 et 550, c'est-à-dire à une époque postérieure aux réformes de Solon, mais bien antérieure à celles de Clisthène à Athènes (Jeffery, 1956, p. 160). L'inscription, qui n'est pas complète, énonce des lois sur la responsabilité des magistrats : les décisions judiciaires doivent suivre les « ordonnances du peuple », les juges seront punis, s'ils acceptent un pot-de-vin et leurs décisions peuvent être mises à l'épreuve dans les réunions mensuelles du conseil du peuple (Jeffery, 1956, p. 162 ; Robinson, 1997, p. 90–1). Le conseil du peuple (boule demosie) était composé de cinquante représentants élus de chaque tribu et trois tribus au moins sont connues : « les Chalazoi, les Totteidai, les Klytides » (Archontidou-Argyri et Kyriakopoulou, 2000, p. 196). Le conseil du peuple se composait ainsi d'au moins cent cinquante citoyens. D'autre part, l'inscription suggère l'existence d'une assemblée de tout le peuple avec des pouvoirs encore plus étendus, mais, comme l'inscription est incomplète, nous ne savons pas au juste quel était but de l'assemblée. Il ne semble pas exister d'autres confirmations, textuelles ou archéologiques, d'une démocratie à Chios à une date aussi reculée. Aristote évoque le renversement des oligarques autoritaires à Chios, mais ne fournit aucune date et aucune esquisse de la constitution subséquente (Aristote, 1306b3–5, [édition anglaise] 1981).

Étant donné la rareté des preuves, il n'est pas surprenant que la pierre de la constitution de Chios ait suscité tellement de controverses quant à sa datation et au caractère démocratique de la constitution qu'elle esquisse (Jeffery, 1956, p. 160). Il s'agit aussi de savoir si la pierre vient ou non de Chios. Russell Meiggs et David Lewis (1988, p. 17) signalent que la trachyte rouge sur laquelle est inscrite la constitution n'est pas courante sur l'île de Chios, alors qu'elle abonde dans les environs d'Erythrae. De même, Ove Hansen indique que les deux références que contient la pierre à la déesse Hestia sont incongrues, puisque rien ne prouve que cette déesse ait été vénérée à Chios, tandis qu'il a été abondamment prouvé qu'un culte lui était rendu à Erythrae (Hansen, 1985, p. 276). Mais, comme les textes montrent que le peuple d'Erythrae renversa l'oligarque qui y régnait en autocrate (Aristote, 1981 [édition anglaise] [350 av. J.-C.] 1305b18–23), si la pierre venait bien d'Erythrae, il suffirait de transposer à Erythrae l'argument selon lequel une démocratie a existé à Chios.

L'important à cet égard est de savoir s'il existe des preuves que les Phéniciens exercèrent une influence sur l'une ou l'autre de ces cités et les recherches montrent que les institutions fondamentales et les symboles des deux cités portent l'empreinte de la Phénicie. A partir du huitième siècle av. J.-C., le symbole de la cité-État de Chios fut le sphinx, sous la forme particulière d'un personnage féminin ailé au corps de lion, qui trouve son origine en Phénicie (Archontidou-Argyri et Kyriakopoulou, 2000, p. 18). Des amphores typiques de Chios, marquées de la figure d'un sphinx, furent utilisées pour le transport maritime du vin vers les ports de la mer Égée et de la mer Noire au moins à partir de 640 av. J.-C. (Archontidou-Argyri et Kyriakopoulou, 2000, p. 156–8, p. 218). L'influence phénicienne est également évidente à Erythrae. Bien que le site n'ait pas encore été localisé, Pausanias rapporte au deuxième siècle ap. J.-C. qu'un des deux temples d'Erythrae était « le sanctuaire d'Héraclès », qui était célèbre pour son âge et que la statue du dieu venait de Tyr, en Phénicie (Pausanias, 100 ap. J.-C., VII. 5. 5). Qu'il s'agisse de Chios ou d'Erythrae, il existe des preuves claires que les Phéniciens y exercèrent une influence à une époque antérieure à celle où ces deux cités expérimentèrent la démocratie.

D'autres travaux sur les seize sites des premières démocraties dont Robinson a dressé la liste apportent à la fois des preuves archéologiques et des preuves textuelles qu'un grand nombre d'entre eux furent soumis à une influence phénicienne (Robinson, 1997). Les routes commerciales phéniciennes, bien établies à partir de l'époque archaïque, s'étendaient tout autour de la sphère d'influence grecque, de Thassos au nord de la mer Égée jusqu'en Sicile à l'ouest. A partir du milieu du huitième siècle av. J.-C. il existe des preuves archéologiques d'une influence phénicienne dans les cités-États de la partie orientale de la mer Égée qui adoptèrent en premier un gouvernement démocratique, telles que Kos et Samos (Lipinski, 2004, p. 155). Il existe également des preuves d'une présence phénicienne plus loin à l'ouest, dans la mer Égée, sur l'île d'Eubée, où Chalcis, sa capitale, fut une des premières démocraties ainsi qu'à Naxos, qui fut une démocratie dans la seconde moitié du sixième siècle av. J.-C. (Lipinski, 2004, p. 147 ;

Robinson, 1997, p. 91, p. 117–18). Des textes démontrent la présence de marchands phéniciens à l'époque archaïque en Grèce continentale, à Argos, cité qui figure aussi sur la liste de Robinson :

« Les Perses les plus savants dans l'histoire de leur pays attribuent aux Phéniciens la cause de cette inimitié. Ils disent que ceux-ci étant venus des bords de la mer Érythrée sur les côtes de la nôtre, ils entreprirent de longs voyages sur mer, aussitôt après s'être établis dans le pays qu'ils habitent encore aujourd'hui, et qu'ils transportèrent des marchandises d'Égypte et d'Assyrie en diverses contrées, entre autres à Argos. Cette ville surpassait alors toutes celles du pays connu actuellement sous le nom de Grèce. Ils ajoutent que les Phéniciens y étant abordés se mirent à vendre leurs marchandises. »
(Hérodote, 460 av. J.-C., I, 1)

Il existe d'autres preuves textuelles d'une influence phénicienne à Élis, sur la côte occidentale du Péloponnèse, qui fut également une des premières cités à adopter la démocratie ; son territoire comprenait Olympie. Pausanias nous en donne le compte-rendu suivant :

« Les Thasiens, Phéniciens d'origine, dont les ancêtres étaient partis par mer de Tyr et du reste de la Phénicie avec Thasos, fils d'Agénor, pour aller à la recherche d'Europe ; les Thasiens, dis-je, ont dédié à Olympie une statue d'Héraclès, qui est entièrement de bronze ainsi que son piédestal ; elle a dix coudées de haut. Héraclès tient sa massue d'une main et son arc de l'autre, J'ai entendu dire à Thase, qu'ils adoraient le même Héraclès que les Tyriens, mais que dans la suite, étant déjà devenus Grecs, ils avaient cru devoir rendre aussi un culte à Héraclès, fils d'Amphitryon. » (Pausanias, 100 ap. J.-C. : V.25.12)

Pour naviguer vers les cités mentionnées ci-dessus, les Phéniciens auraient eu à passer devant Cnide et Mégare, puis non loin d'Elis, afin d'atteindre l'Achaïe et Ambracie, qui comptent toutes parmi les premières cités à avoir adopté la démocratie. La côte ouest de la Grèce n'est pas très éloignée de deux colonies achaiennes où la démocratie s'implanta très tôt : Métaponte et Crotone, dans le sud de l'Italie. Il est aisément de se rendre de ces villes en Sicile et jusqu'à Carthage, pour rejoindre les routes commerciales phéniciennes le long de l'Afrique du Nord. La route africaine passe par Cyrène, une autre des cités mentionnées par Robinson.

Les Phéniciens eurent originellement un certain nombre de comptoirs commerciaux autour de la Sicile ; ils consolidèrent ceux du nord-ouest de l'île, quand diverses cités grecques commencèrent à coloniser les vallées fluviales fertiles du sud-est (Markoe, 2005, p. 232–4). Les Phéniciens, puis les Carthaginois, continuèrent, au moins jusqu'à la bataille d'Himère en 480 av. J.-C., à entretenir de bonnes relations

avec la partie grecque de l'île, qui comprenait des cités comme Syracuse et Acragas, qui adoptèrent de bonne heure la démocratie. Il ressort de ce qui précède qu'un grand nombre des cités-États que Robinson considère comme des démocraties primitives eurent des rapports étroits avec les Phéniciens. Il est par conséquent raisonnable de conclure que les apports des Phéniciens furent loin d'être limités aux articles commerciaux, à la statuaire religieuse et à l'alphabet ; il est très probable que les Phéniciens introduisirent en Grèce des idées de formes de gouvernements non-monarchiques et des habitudes de prise de décision collective.

Bien qu'il n'ait pas été mentionné par Robinson, un cas intéressant est celui de Sparte, où l'influence phénicienne sur la formation d'institutions démocratiques est visible. Si ceux qui envisagent la démocratie d'un point de vue athénocentrique relègue l'ennemi traditionnel d'Athènes au rang d'autocratie et d'oligarchie, un certain nombre d'auteurs contemporains considèrent que la Sparte primitive était gouvernée par une constitution qui « stipule qu'une assemblée populaire spartiate devait se réunir à intervalles réguliers [...] vers 600 av. J.-C. [...] bien avant Athènes » (Hornblower, 1992, p. 1). Il semble également probable que les « systèmes spartiates, comme ceux des Carthaginois, suivirent des prototypes phéniciens. » (Drews, 1979, p. 47) La constitution spartiate est souvent attribuée à une figure mythique, Lycurgue, que l'on crédite de l'institutionnalisation de l'eunomia, le bon ordre par de bonnes lois (Forrest, 1980, p. 64). Lycurgue ou pas, W. G. Forrest date la constitution spartiate de la première moitié du septième siècle av. J.-C., quand le système spartiate de la double royauté fut modéré par l'expansion de la gerousia, un conseil d'anciens, ainsi que par l'élection de nouveaux membres par une assemblée populaire (Forrest, 1980, p. 59). L'existence de relations commerciales entre la Phénicie et Sparte à cette époque ressort du fait que les méthodes phéniciennes d'extraction du colorant secrété par les mollusques étaient employées au port spartiate de Gytheum et que des sculptures en ivoire et des masques en terre cuite phéniciens ont été trouvés au sanctuaire d'Artémis Orthia à Sparte (Culican, 1975, p. 55–64 ; Fitzhardinge, 1980). Au cours du siècle suivant, l'assemblée s'arrogea des pouvoirs plus étendus, afin de court-circuiter les anciens et d'élire tous les ans ses propres magistrats, les éphores, qui présidaient aux affaires civiles, dirigeaient la politique étrangère et en vinrent à exercer un pouvoir exécutif (Forrest, 1980, p. 77). Aristote fut un des premiers commentateurs à indiquer les similarités entre les constitutions spartiate et carthaginoise (Politiques, 1273a). Il est invraisemblable que, à cet égard, les Spartiates aient copié les Carthaginois, dont le développement avait tout juste commencé au septième siècle av. J.-C. ; il est bien plus plausible que les Spartiates et les Carthaginois furent tous deux influencés par l'expérience phénicienne. Il est fort probable que les Phéniciens introduisirent les idées d'un gouvernement populaire dans la sphère d'influence spartiate, où, dans une période de changement, ils trouvèrent un sol fertile.

Finalement, il y a le cas d'Athènes elle-même. Bien que l'influence phénicienne soit attestée à Athènes par le commerce et les conventions fiscales, par les pièces de monnaie et par divers motifs artistiques, peu d'éléments semblent montrer que les Phéniciens eurent une influence directe sur les institutions politiques athéniennes (Markoe, 2005, p. 52, p. 124, p. 219–20). Cependant, les Athéniens du cinquième

siècle av. J.-C. étaient entourés par des cités-États influencées par les Phéniciens, qui expérimentaient une nouvelle forme de gouvernement. Les Athéniens ne purent pas ne pas être influencés par de telles évolutions, lorsqu'ils décidèrent de concevoir ce système de gouvernement qu'ils en vinrent à appeler *demokratia*.

Conclusion

Les considérations qui viennent d'être développées établissent que les cités phéniciennes firent d'importantes expériences démocratiques tout au long de leur histoire, de 1500 à 300 av. J.-C., plus particulièrement à Tyr aux septième et sixième siècles av. J.-C. Elles ont également établi que les Phéniciens jouèrent un rôle important et même fondamental dans les cités-États grecques qui adoptèrent la démocratie avant Athènes. La contribution des Phéniciens au monde grec ne fut pas uniquement commerciale ; ils transmirent aussi aux Grecs leur expérience de la démocratie et, sans aucun doute à Sparte, très probablement dans d'autres cités, eurent une influence formative sur le développement des institutions politiques démocratiques. Les réformes de Clisthène en 508 av. J.-C. furent essentielles pour la formalisation de la démocratie, en rendant égaux les citoyens membres d'un ensemble d'institutions interdépendantes et assujetties à des réunions régulières et d'une assemblée souveraine, mais ces idées et formes institutionnelles avaient déjà été mises à l'épreuve en Phénicie et dans une série de cités-États grecques. Un point qui ressort clairement de notre examen est que, avant que la démocratie ne fût devenue une idée, pour ne pas dire une idéologie, elle fut un exercice pratique de volonté politique de la part du peuple. Ce chapitre n'affirme pas que les Phéniciens « inventèrent » la démocratie, pas plus qu'il ne cherche à amoindrir la contribution d'Athènes au développement de la démocratie. La contribution athénienne au développement de la démocratie ne peut pas être sous-estimée, mais ce chapitre établit que la contribution athénienne fut fondée sur des idées puissantes qui circulaient déjà parmi les Grecs qui avaient des contacts avec les Phéniciens. Il est donc établi que l'histoire du gouvernement populaire par des citoyens actifs est plus longue et profonde qu'on ne l'admet généralement.

Stephen Stockwell, *The Secret History of Democracy*, « Before Athens: Early Popular Government in Phoenicia and Greek City-States », 2011, p. 35-48, traduit de l'anglais par J. B.

Un recueil de citations sur la démocratie est lisible à Julius Evola, *Contre la démocratie*, <https://la-dissidence.org/2014/12/27/julius-evola-contre-la-democratie/> ; René Guénon, *De la démocratie*, <https://la-dissidence.org/2013/07/15/rene-guenon-de-la-democratie/> ; Collectif, *La démocratie de masse : une fausse démocratie*,

https://web.archive.org/web/20170517030011/http://www.voxnr.com/cc/dt_autres/EkkpZpluAALcWPtcNA.shtml.

Quant aux influences sémitiques dans la formation de la civilisation grecque, voir, sur la « science », Samuel Kurinsky, The Babylonian Origin of Greek Science, http://www.hebrewhistory.info/factpapers/fp016_science.htm ; sur la philosophie, Martin L. West, Early Greek Philosophy and the Orient, ainsi que Walter Burkert, La préhistoire de la philosophie présocratique dans un contexte orientalisant, <https://elementseducationraciale.wordpress.com/2020/12/01/la-prehistoire-de-la-philosophie-presocratique-dans-un-contexte-orientalisant/> et B. K., La liberté, un concept d'esclaves, <https://elementseducationraciale.wordpress.com/2013/10/01/la-liberte-un-concept-desclaves-2/>, <https://elementseducationraciale.wordpress.com/2014/07/01/la-liberte-un-concept-desclaves-3/>, <https://elementseducationraciale.wordpress.com/2022/08/31/la-liberte-un-concept-desclaves-4/> ; sur la mythologie, Robert Brown, Semitic influence in Hellenic mythology ; sur la littérature, Martin L. West, The East Face of Helicon: West Asiatic Elements in Greek Poetry and Myth ; plus généralement, Walter Burkert, The Orientalizing Revolution: Near Eastern Influence on Greek Culture in the Early Archaic Age et Babylon, Memphis, Persepolis: Eastern Contexts of Greek Culture.

(*) Ce qui, par contre, est incontestable est, comme nous l'avons montré à

<https://elementseducationraciale.wordpress.com/2013/10/01/la-liberte-un-concept-desclaves-2/>, <https://elementseducationraciale.wordpress.com/2014/07/01/la-liberte-un-concept-desclaves-3/>, <https://elementseducationraciale.wordpress.com/2022/08/31/la-liberte-un-concept-desclaves-4/>, que ce sont les philosophes, pour un bon nombre métèques, qui, par leurs écrits, entreprirent de vider de leur signification raciale les termes de « peuple » et de « citoyen ». [N.d.E.]